

FICHE N°6

1. SOURCE : Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre
chargé de l'environnement
Direction de la Protection de la Nature
14 boulevard du Général Leclerc
92524 Neuilly sur Seine Cédex
2. DATE : 01/09/90
3. NOM DU SITE : LA BRENNÉ
4. PAYS : France
5. NUMERO DE REFERENCE : 7FR006
6. DATE DE LA DESIGNATION RAMSAR : 5 avril 1991
7. COORDONNEES GEOGRAPHIQUES : 46° 44' N
01° 15' E

8. LOCALISATION : La Brenne est située dans la **région Centre**, dans le département de l'Indre, à environ 250 km au Sud-Ouest de Paris. Elle est délimitée au Nord par la vallée de la Claise, au Sud par la vallée de la Creuse, à l'Est par la RN 20 (Châteauroux - Argenton) et à l'Ouest par le CD 975 (Le Blanc - Châtillon-sur-Indre).

carte IGN au 1/250 000 n° 106

9. SUPERFICIE : Site Ramsar : 140 000 ha N
10. ALTITUDE : 85 à 160 m
11. DESCRIPTION :

La Brenne est une région naturelle caractérisée par ses étangs associés à divers milieux: landes, forêts, prairies bocagères, prairies sèches et cultures.

La faiblesse du relief et la nature imperméable du sous-sol ont permis de créer des étangs par la simple construction de levée de terre. Depuis le Moyen-Age, les étangs se sont donc multipliés, et il s'en crée encore actuellement.

Utilisés pour la pisciculture, pour la pêche et, plus récemment, pour la baignade et le nautisme, les étangs ont permis le développement d'une flore et d'une faune originales et riches. Au nombre de 1500 environ, les étangs occupent une superficie totale de 7000 ha, l'étendue de chacun étant très variable.

Généralement, l'étang est ceinturé par une végétation dense composée de phragmites, de juncus, de scirpus, de carex, de typhas. Très souvent les bovins se réfugient dans les zones de joncs et de carex, lors des sécheresses estivales. Ces zones sont inutiles pour le pisciculteur, mais constituent le milieu indispensable pour l'avifaune. C'est un refuge lors des conditions atmosphériques défavorables, c'est un reposoir en période de migration et c'est aussi le milieu des nidifications.

12. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES :

La Brenne correspond à une vaste cuvette au sein des calcaires jurassiques comblés au tertiaire par des sédiments en provenance du Massif Central. De ce fait, le sol est presque uniformément siliceux, formé soit de grès ferrugineux (buttons), soit d'argiles ferrugineuses ou d'argiles sableuses voire ocreuses.

La Brenne se présente comme un plateau mollement ondulé: la Creuse délimite deux régions sensiblement différentes:

- Au Nord, la Brenne des buttons, petits dômes de grès arrondis qui caractérise la Grande Brenne et la queue de Brenne (petites régions);

- Au Sud, c'est la Petite Brenne, où le relief est plus prononcé et les buttons disparus; les ondulations de terrain sont plus fréquentes et les rivières de la Creuse et de l'Anglin s'encaissent davantage dans la roche calcaire.

Les étangs sont le plus souvent peu profonds (1,5 à 2 m) exception faite pour la "Mer Rouge" qui atteint 4,5 m à son déversoir, et présentent une faible pente (1 %). De taille généralement réduite, car 60% des superficies totales sont inférieures à 10 hectares, ils sont interdépendants et reliés en chaînes par des canaux de vidange.

13. CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES :

La diversité des milieux vient d'une grande richesse floristique et faunistique. Chaque élément du paysage est une succession de biotopes. Ainsi, du sommet d'un bouton jusqu'à son pied, on observe du grès nu, différentes associations de pelouses et enfin la prairie. Il en est de même pour les étangs où les milieux se succèdent en fonction de la profondeur depuis la zone d'eau libre jusqu'à la saulaie.

D'un point de vue floristique, c'est un véritable carrefour où se rencontrent des espèces d'Europe nordiques ou orientales, méditerranéennes (Erica scoparia - bruyère à balais, Vulpia ciliata - vulpie ciliée, Carduncellus mitissimus) et atlantiques (Ranunculus tripartitus - renoncule tripartite, Ulex europaeus - ajonc européen).

C'est principalement la juxtaposition des milieux particuliers des étangs et des landes qui a permis le développement d'une flore originale; 1050 espèces sauvages se trouvent en Brenne dont certaines rares (cf 23.).

Les principales formations végétales sont :

- * associées à l'étang, suivant la profondeur et la nature du sol:
- au centre : la potamaie (Potamogeton, Nymphes, Myriophyllum)

autour : la ceinture d'hélophytes (Phragmites, Scirpus, Typha)
 la cariçaie (Carex)
 prairies de Juncus (souvent sylvaticus)
 prairies de Molinia
 prairie d'Agrostis canina
 saulaie

* la lande à Ulex nanus (ajonc nain) et Erica scoparia (bruyère à balais) localisée sur le pourtour des étangs et à la base des buttons.

* associées aux buttons, de la base au sommet :

- lande sèche à Erica cinerea (bruyère cendrée) et Calluna vulgaris (callune vulgaire) ;
- pelouse aride à Festuca ovina (fétuque des moutons) avec Plantago carinata (plantain en Carème) ;
- sur l'affleurement des grès : mousses et lichens saxicoles (Polytrichum piliferum et Polytrichum juniperinum).

A la périphérie des étangs, le bocage brennou n'est pas constitué que de landes (en régression) et de prairies humides, mais aussi de haies et de bois.

Cette juxtaposition de biotopes font de la Brenne une région très attractive pour l'avifaune (plus de 220 espèces recensées). C'est un vaste refuge pour les oiseaux migrateurs entre le Nord de l'Europe et l'Afrique.

Les plans d'eau attirent un grand nombre d'oiseaux :

Podiceps (grèbe), Rallidae (râle, marouette, poule d'eau), Anatidae (canard, sarcelle, fuligule), Ardeidae (héron, butor), Pandion haliaetus (balbuzard pêcheur) qui sont inféodés au milieu aquatique.

La végétation riveraine est utilisée par ces espèces précédentes pour y nicher; c'est aussi un lieu de prospection pour de nombreuses espèces en quête de nourriture. L'abondance de la faune vivant dans la végétation palustre : reptiles, batraciens, petits mammifères, attire ainsi de nombreux rapaces: Circus aeruginosus (busard des roseaux), Buteo (buse), Milvus migrans (milan noir).

Lors des périodes de migration, cette même végétation sert de dortoir à de véritables essaims de passeraux migrateurs : Emberiza calandra (bruant proyer), Emberiza schoeniclus (bruant des roseaux), Hirundinidae (hirondelle), Motacilla (bergeronnette), Sturnus (étourneau).

Les saulaies inondées, situées le plus souvent vers la queue des étangs accueillent Ardea cinerea (héron cendré), Ardea purpurea (héron pourpré), Nycticorax nycticorax (héron bihoreau), Egretta garzetta (aigrette garzette).

Quant à *Alcedo atthis* (martin-pêcheur), il semble affectionner particulièrement les fossés d'écoulement reliant les étangs pour nicher.

L'assec, vieille coutume brennoise qui permet de réoxygéner le substrat de l'étang, et la vidange qui s'effectue régulièrement pour la pêche, donnent naissance à de **grandes vasières** temporaires qui sont exploitées par les limicoles faisant escale en Brenne pendant les migrations : *Tringa totanus* (chevalier gambette), *Tringa erythropus* (chevalier arlequin), *Tringa nebularia* (chevalier aboyeur), *Numenius arquata* (courlis cendré), *Calidris* (bécasseau).

Quelques passeraux prospectent aussi ces surfaces de vase : *Anthus spinoletta* (pipit spioncelle), *Motacilla alba* (bergeronnette grise), *Sturnus* (étourneau), *Corvus corone* (corneille noire).

A la périphérie de la végétation palustre, les **prairies humides** constituent un biotope très particulier où nichent *Vanellus* (vanneau), *Numenius arquata* (courlis cendré), *Limosa limosa* (barge à queue noire).

Les **prairies sèches** sont aussi le lieu de prédilection de *Grus grus* (grue cendrée), *Anser anser* (oie cendrée), *Anser albifrons* (oie rieuse), *Anser fabalis* (oie des moissons) et *Tetrax tetrax* (outarde canepetière).

Les **haies** offrent le couvert à de nombreux passeraux. La présence de bosquets, de buissons et d'épineux favorisent la nidification de *Lanius excubitor* (pie grièche grise), *Lanius collurio* (pie grièche écorcheur), *Lanius senator* (pie grièche à tête rousse), *Parus* (mésange), *Saxicola* (traquet), *Emberiza* (bruant), *Sylvia* (fauvette).

Les **landes** accueillent *Circus pygargus* (busard cendré), *Circus cyaneus* (busard St-Martin), *Asio flammeus* (hibou des marais), *Sylvia undata* (fauvette pitchou), *Circaetus gallicus* (circaète).

Les **bois et les forêts** sont le domaine des rapaces : *Hieraetus pennatus* (aigle botté), *Buteo buteo* (buse variable), *Pernis apivorus* (bondrée apivore), *Accipiter nisus* (épervier), *Accipiter gentilis* (autour), *Milvus migrans* (milan noir), *Milvus milvus* (milan royal), *Falco subbuteo* (faucon hobereau), et des pics (picidae).

Reptiles et amphibiens : sur les 31 espèces de reptiles vivant en France, 10 se retrouvent en Brenne ainsi que 14 des 28 espèces d'amphibiens. C'est la première zone française de peuplement de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

Entomofaune : 50 espèces de libellules (Odonates) sur les 90 environ recensées en France, vivent en Brenne.

14. REGIME FONCIER : Propriétés privées et publiques.

15. MESURES DE CONSERVATION PRISES :

- inscription en 1980 dans la liste des milieux à protéger en France dans le cadre de la Directive CEE 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages;
- classement par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) en catégorie A et au 4ème rang des zones humides françaises d'intérêt international;
- inscription en 1980 dans l'inventaire anglais des zones humides d'importance internationale pour les oiseaux d'eau concernant l'Europe de l'Ouest et l'Afrique du Nord, réalisé par D.A. SCOTT pour THE INTERNATIONAL WATERFOWL RESEARCH BUREAU (IWRB ou BIROE);
- réserve naturelle de Cherine (145 ha - classée le 22/07/1985)
- réserve ornithologique et cynégétique de La Gabrière
Sur ces deux réserves, des mesures d'aménagement des roselières par fauchage sont réalisées.
- réserve cynégétique de la Haute Touche
- Parc Naturel Régional de la Brenne, créé le 22 Décembre 1989 :
Promotion d'une gestion coordonnée du milieu avec deux priorités :
 - * la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et bâti de la Brenne
 - * le développement économique

16. MESURES DE CONSERVATION PROPOSEES :

La récente charte constitutive du Parc Naturel Régional de la Brenne, propose des mesures de gestion et de conservation effectives à long terme.

Il s'agit entre autre, de constituer un réseau d'espaces sensibles, fragiles ou remarquables dont le Parc assurera ou coordonnera l'animation par le biais de conventions avec les différent organismes de gestion (réserves, Ecomusée, Office National des Forêts...) en matière de gestion expérimentale (réintroduction d'espèces autochtones comme le lapin de garenne), animation et formation (scolaires), accueil du public (circuit de découverte), programmes scientifiques, contrôle de la protection, gestion de l'eau et limitation de la pollution...

Confronter au problème de l'intensification de la pisciculture qui déséquilibre l'écosystème des étangs, le parc va mettre en place des aides pour favoriser la création de bassins artificiels.

17. UTILISATION DES TERRES :

- Activités agricoles : élevage bovin (semi-extensif, extensif), céréales
- Exploitation forestière (bois de feu et d'industrie)
- Pisciculture : production = environ 1000 tonnes / an (60% carpe)
- Pêche de loisirs
- Chasse (revenu forestier)
- Tourisme rural
- Exploitation des ressources minérales (carrières)

18. POSSIBLES CHANGEMENTS DANS L'UTILISATION DES TERRES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT PREVUS :

Les deux principaux changements dans l'utilisation des terres sont : la cessation des activités agricoles et l'intensification de la pisciculture.

Projets :

Un système de conventions de gestion sera proposé en 1990 aux agriculteurs désireux d'appliquer des modes d'exploitation respectueux du milieu naturel (article 19 des mesures agricoles communautaires européennes).

D'autre part, le parc va mettre en place un système de conventions permettant aux éleveurs de bénéficier de grandes zones de pâturage sans avoir à payer de fermage; ce projet " Extensification et Environnement " devrait ralentir la tendance actuelle d'abandon des exploitations agricoles.

19. MENACES ET PROBLEMES :

La crise de l'agriculture, le développement insuffisant de l'industrie et des services n'ont pu enrayer l'exode rural, et la diminution du nombre d'exploitations agricoles qui ont eu et ont encore pour conséquences la progression des friches ou l'enrésinement. C'est la principale menace d'un point de vue écologique.

Les autres menaces sont liées à l'intensification de la chasse au gibier d'eau et de la pisciculture, et à la pollution (d'autant plus que les étangs communiquent entre eux).

20. VALEUR HYDROLOGIQUE ET BIOPHYSIQUE :

La Brenne est une des quatre grandes zones humides continentales françaises. Sa valeur hydrologique et biophysique est incontestable : réservoir d'eau, rôle épurateur, rôle régulateur dans le régime hydrologique des rivières, stock diversifié d'espèces animales et végétales, refuge pour les espèces rares ou menacées de disparaître.

21. VALEURS SOCIALES ET CULTURELLES :

- paysage exceptionnel, valeur esthétique
- support pédagogique (observation de la nature)
- intérêt scientifique
- fonction sociale récréative (pêche, chasse, tourisme "vert")
- valeur historique (milieu créé par les moines à partir du 7ème siècle)

22. FAUNE REMARQUABLE :

Au niveau européen (directive CEE 79/409), la Brenne abrite de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs retenues comme nécessitant une protection spéciale : *Botaurus stellaris* (butor étoilé), *Circus aeruginosus* (busard des roseaux), *Chlidonias niger* (guifette noire), *Chlidonias hybrida* (guifette moustac), *Podiceps nigricollis* (grèbe à cou noir), *Haliaeetus albicilla* (pygargue à queue blanche), *Tetrax tetrax* (outarde canepetière), *Himantopus himantopus* (échasse blanche), *Egretta alba* (grande aigrette).

Autres espèces remarquables ou rares :

Cygnus columbianus (cygne de Bewick), *Ardea purpurea* (héron pourpré), *Circaetus gallicus* (circaète Jean le Blanc), *Hieraeetus pennatus* (aigle botté), *Limosa limosa* (barge à queue noire), *Alcedo atthis* (martin-pêcheur), *Asio flammeus* (hibou des marais), *Circus cyaneus* (busard St-Martin), *Circus pygargus* (busard cendré), *Falco subbuteo* (faucon hobereau), *Numenius arquata* (courlis cendré), *Tringa totanus* (chevalier gambette), *Pluvialis apricaria* (pluvier doré), *Grus grus* (grue cendrée).

23. FLORE REMARQUABLE :

Marsilles quadrifolia (fougère aquatique), *Isoetes tenuissima* (isoete à feuilles tenues - endémique), *Caldesia parnassifolia* (alisma à feuilles de parnassie), *Damasonium stellatum* (étoile d'eau) et différentes *Orchis* (orchidées), *Carex cyperoides* (laiche souchet), *Scirpus mucronatus*, *Ptychotis thorei*.

24. RECHERCHES ET INSTALLATIONS SCIENTIFIQUES :

Dans la réserve de Cherine, une expérience de gestion des prairies est réalisée depuis deux ans, par le pâturage de 7 chevaux de Camargue et 5 vaches Casta. La réserve sert de terrain d'expérience; si celle-ci s'avère efficace, elle pourra être appliquée dans d'autres secteurs de la Brenne.

D'autre part, les réserves de Cherine et de la Gabrière font l'objet d'un suivi scientifique (botanique et ornithologique) rigoureux tout le long de l'année. Elles participent également au programme "Fulgule milouin" mené par le Service de la Recherche, des Etudes et du Traitement de l'Information sur l'Environnement (SRETIE - Ministère de l'Environnement).

25. VALEUR EDUCATIVE :

C'est un support pédagogique en matière de découverte, connaissance et protection de la nature; dans le cadre du Parc Naturel Régional, réalisation de circuits de découverte, expositions, conférences, formation de guide "animateur-nature".

Les réserves accueillent plusieurs milliers de visiteurs par an; elles proposent des circuits de découverte sur toute la région.

26. LOISIRS ET TOURISME :

Pêche, Chasse, tourisme "nature" en progression.

27. AUTORITE DE GESTION :

- Communes
- Propriétaires, exploitants, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne
- Associations et fédérations de chasseurs et de pêcheurs

28. AUTORITE DE TUTELLE :

- Conseil régional de la région Centre, Conseil général de l'Indre
- Services de l'Etat : DRAE, DDAF, DDE.

29. BIBLIOGRAPHIE :

- Charte constitutive du P.N.R. de Brenne - juin 1989 - Syndicat intercommunal pour le développement de la Brenne.

30. CRITERES D'INCLUSION :

La Brenne peut être inscrite sur la liste des zones humides d'importance internationale sur la base des critères suivants qui ont été approuvés à la troisième Conférence des Parties Contractantes :

1 a et c : la Brenne est un exemple tout à fait représentatif des écosystèmes d'étangs continentaux d'Europe occidentale, et qui joue un rôle important du point de vue hydrologique, biologique et écologique dans le fonctionnement du bassin fluvial. Rappelons que c'est la 4^e zone humide continentale française d'importance internationale.

2 a, c et d : la Brenne abrite un ensemble significatif d'espèces et de sous-espèces de la flore et de la faune, rares, vulnérables ou en voie de disparition.

Elle présente aussi une valeur particulière comme habitat de plantes et d'animaux à un stade critique de leur cycle biologique (halte migratoire, zone d'hivernage pour l'avifaune).

Elle présente une valeur spéciale par ses espèces végétales endémiques (*Isoetes tenuissima*).

3 b : site d'importance internationale pour *Butorus stellaris* (butor étoilé) et *Ardea purpurea* (héron pourpré).

31. CHANGEMENTS DES CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES LIES A L'ANTHROPISATION :

La progression des friches et de l'enrésinement transforme le milieu (banalisation des espèces).

32. CARTES : ci-jointes